

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 098-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F19034 relatif aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard, sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 098-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F19034 relatif aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard, sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse**

Philippe Gamen en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F19034, relatif aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution (UDI) du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse, a été attribué au groupement d'entreprises Sogea Rhône Alpes / Mauro / EHTP.

Ce marché fait l'objet d'un seul lot composé d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles, pour un montant total de 1 805 856,60 € HT :

- tranche ferme : renforcement des conduites de distribution d'eau potable chemin de la Brazière et route de Saint-Saturnin sur la commune de Bassens,
- tranche optionnelle 1 : rénovation de la conduite d'adduction du réservoir du Mollard et renforcement des conduites de distribution sur les tronçons chemin de la Brazière - chemin des Monts, réservoir du Mollard - chemin de la Brazière, sur la commune de Bassens,
- tranche optionnelle 2 : renforcement de la conduite de distribution route de Verel, du hameau du Tilleret au hameau de la Curiaz sur la commune de Saint-Alban-Leysse,
- tranche optionnelle 3 : rénovation de la conduite de distribution entre le réservoir du Mollard et le hameau du Tilleret et rénovation des conduites de distribution chemin de la Petite Côte et chemin des Genêts sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse,
- tranche optionnelle 4 : création d'un secours entre l'UDI du réservoir du Mollard et la source de Saint-Saturnin.

Toutes les tranches ont été activées.

La tranche optionnelle 4 a nécessité des travaux supplémentaires liés notamment à une reprise d'enrobés en pleine largeur suite à une réfection de chaussée récente réalisée par la commune, et à une modification de tracé pour limiter l'impact du projet. La plus-value correspondante s'élève 24 577,28 € HT.

Par ailleurs, une moins-value de 17 506,25 € HT est à considérer, en raison d'une présence moindre de rochers et de la réfection de tranchées en enrobés à chaud dès remblaiement des fouilles, minimisant l'utilisation d'enrobés à froid.

Le montant de l'avenant est ainsi de 7 071,03 € HT, ce qui représente un pourcentage de 0,4 % environ des montants initiaux cumulés de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1, 2, 3 et 4.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F19034,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F19034 relatif aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution (UDI) du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 098-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F19034 relatif aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard, sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	Avenant 1 au marché F19034

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27647H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27647H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022